



Assermentation apres une garde a vue pour fausse déclaration

Par **david7706**, le **18/11/2010 à 23:52**

Bonjour, rn voila il y a quelque mois j ai ete placer en garde a vue pour violence conjugale rnma conjointe n a^pas été constater par un medecin au umj je suis convoquer au tribunal je precise m a conjointe n a recue aucun coup ce sont des denonciations fausses juste qu elle voulait me faire payer mon infidelitérnquel sont les risques enccouru? la condanation?rnDe plus je suis en attente d assermentation j ai deja ete convoquer bien avant cette altercation rnpuis je avoir mon assermentation ?

Par **mimi493**, le **18/11/2010 à 23:58**

Prenez un avocat, vous passez en jugement pour un délit grave, passible de prison